

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE 5 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze, cinq décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents MM les membres en exercice.

Était excusé : Mme BEURRIER a donné a donné pouvoir à M. MERIAUX P.

Étaient absents : Mesdames Isabelle RODRIGUES et Céline LESQUOY

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

Il faut signaler la présence en auditeurs libres d'une dizaine de personnes spécialement concerné sur la limitation de tonnage sur la rue Nicolas de Fougères.

I – LECTURE DU CR DE LA PRECEDENTE REUNION

Après lecture par M. Mériaux , le compte rendu est accepté.

II – CR DES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

Réunion au syndicat des eaux de Fismes :

M. Dessoie Claude nous commente les principales informations

- 1) le syndicat rappelle qu'il est important d'être vigilant sur les consommations d'eau afin de l'avertir de toute surconsommation pour une intervention rapide soit d'un plombier si cela se situe après votre compteur soit par la Lyonnaise si la fuite est avant le compteur..
- 2) La commune de Vauxtin dans l'Aisne demande son rattachement au syndicat de Fismes avec des participations financières du département de l'Aisne. Toutefois environ 40 000 € resterait à la charge du syndicat. Une étude sera réalisé afin d'approfondir les coûts définitifs.

III – MODIFICATION CONTRAT D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE POUR L'AGENT COMMUNAL ET DELIBERATION

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du changement de statut de l'agent communal M. Guitton, il nous faut changer d'assurance complémentaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette modification.

IV – POINT SUR LES TRAVAUX DE LA RUE NICOLAS DE FOUGERES

Monsieur Le Maire informe de l'avancement des travaux (les trottoirs sont finis et l'enduit final vient d'être réalisé). Toutefois il précise au conseil la présence d'un problème d'odeurs persistances dans la rue, il y a donc des raccordement d'eaux usées dans les pluviales. Un nettoyage du réseau devra être programmé à la fin des travaux de cette voirie.

M. le Maire informe également le conseil d'une demande de devis faite auprès de l'entreprise STPE pour la pose de dispositif anti-refoulement sur les évacuations des grilles, ce qui nécessitera de casser les regards nouvellement faits.

M. Dessoie remarque que démolir des évacuations neuves ne résoudra pas le problème et qu'il serait plus opportun de faire vérifier chez les riverains les raccordements d'Eaux usées. Une action de la mairie est

envisagée dans ce sens. Ce ne sera pas simple car certains riverains n'ont pas la possibilité de traiter ces eaux usées.

V – RESTRICTION OU NON DU TONNAGE DE LA RUE NICOLAS DE FOUGERES

M. le maire évoque les problèmes de la traversée du village par les poids lourds lors du circuit d'évacuation des betteraves. Le bruit provoqué par ces véhicules incommode les riverains et ceux-ci s'inquiètent de l'usure de la voirie neuve. Le conseil, après discussion et délibération, confirme l'interdiction de circulation sur cette voirie pour les tonnages de plus de 12 tonnes. Bien entendu des dérogations permanentes seront faites pour le ramassage scolaire, la collecte des ordures ménagères et du tri, et les camions de déménagement. Pour l'évacuation des betteraves il sera fait des dérogations temporaires pour les agriculteurs de Courlandon et Baslieux les Fismes.

Il faudra procéder à l'installation de la signalisation correspondante pour l'interdiction de circulation aux poids lourds.

III - ELECTION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT DES EAUX DE FISMES

Suite au décès de Monsieur CARON, le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire représentant la commune au sein du Syndicat des Eaux de Fismes

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

A été proclamé élu : Madame Marguerite JACOTIN.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Au dernier conseil il a été envisagé la mise en place d'un panneau indicateur de céder le passage avant le carrefour du rond point près de l'école, à positionner rue du vieux château. M. Morel a regardé sur place, le positionnement des panneaux convient, il n'est donc pas nécessaire de procéder à l'achat de ce panneau.
- 2) Information sur le Dossier en cours avec M. DUPLAIN : Une audience pour la liquidation des astreintes devait avoir lieu fin novembre, notre avocat a demandé et obtenu un report de date afin de déposer nos conclusions. Une nouvelle audience aura lieu en janvier prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion de Conseil Municipal est close à 20h15